



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 28 décembre 2020

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 52

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2020 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

Des nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 134 excès de vitesses ;
- 4 faits de conduites sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 0 fait de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 6 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 0 fait de défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 3 faits de conduites sans permis de conduire ;
- 2 faits de refus de priorité ;
- 3 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 31 suspensions administratives de permis de conduire immédiate.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
Mardi 29 décembre	Après-midi	Rue Gambetta à St Julien les Villas
Mercredi 30 décembre	Matin	Avenue Général Leclerc à Bréviandes
	Matin	D 396 – Bossancourt– Brienne
	Matin	D 619 Fontaine les grès
	Après-midi	D 442 – Pavillon Ste Julie
Jeudi 31 décembre	Matin	Avenue du Général Leclerc à Ste-Savine
	Après-midi	D660 – Fontvannes– Estissac
Vendredi 01 janvier	Après-midi	D10 – Herbisse – Arcis-sur-Aube

La Sécurité routière dispense des messages de prudence sur les dangers de l'alcool au volant à la veille des fêtes de Noël

A l'approche des fêtes de fin d'année, et malgré un contexte sanitaire exceptionnel, les Français vont être amenés à se déplacer pour rejoindre leurs proches et prendre la route après un repas en famille. La Sécurité routière lance un appel à la vigilance, notamment en cas de consommation d'alcool, et rappelle que « Quand on tient à quelqu'un, on le retient » : lorsque l'un des convives a trop bu, il est important de le dissuader de reprendre la route. En 2019, plus de 1050 personnes ont été tuées dans un accident impliquant de l'alcool, qui reste aujourd'hui avec la vitesse, l'une des **deux principales causes de mortalité** routière.

Les 4 conseils de la Sécurité routière pour retenir un proche qui a bu le soir du réveillon :

1. Mettre à disposition des éthylotests pour permettre aux invités de mesurer leur alcoolémie avant leur départ et d'être certain qu'ils sont en mesure de reprendre le volant.
2. S'organiser pour proposer à la personne qui a trop bu de dormir dans le canapé-lit ou la chambre d'amis.
3. Faire appel à un autre convive ou un taxi pour raccompagner celui qui a trop bu.
4. Proposer au convive qui a trop bu de différer son départ et de continuer à profiter de la soirée sans alcool.



Contact presse

Matthieu OLIVIER / Florence GOGIEN
Tél : 03 25 42 36 74 / 03 25 42 36 52
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10